

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 1^{er} octobre 2018 le règlement #18-659 « **AMENDEMENT DU RÈGLEMENT #12-617 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX** » ;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 2 octobre 2018.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 2^{ième} jour d'octobre deux mille dix-huit.

Lise Drouin, g.m.a.
Secrétaire-trésorière / Directrice générale